

M. Etienne Lemelin Conseiller siège no. 1	- Maire suppléant - Incendie - Comité industriel de Saint-Bernard
M. François-Xavier Langlois Conseiller siège no. 2	- Loisirs - Chambre de commerce - Comité industriel de Saint-Bernard
M. Gilbert Grenier Conseiller siège no. 3	- Voirie - Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
Mme Anne-Marie Couture Conseillère siège no. 4	- Chambre de commerce - Développement économique Nouvelle-Beauce - Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
Mme Ginette Camiré Conseillère siège no. 5	- Office régional d'habitation - Comité Politique familiale et des aînés
Mme Sonia Tremblay Conseillère siège no. 6	- Bibliothèque - Table des aînés de La Nouvelle-Beauce - Comité Politique familiale et des aînés

210-11-2021

NOMINATION D'UN SUBSTITUT POUR SIÉGER AU CONSEIL DE LA MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE :

Considérant qu'en vertu de l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, le conseil peut nommer un substitut du maire pour siéger à la MRC de La Nouvelle-Beauce afin de remplacer le maire lorsque celui-ci ne peut y siéger;

Considérant qu'en vertu de l'article 359 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la MRC de La Nouvelle-Beauce doit avoir en sa possession, une copie de la déclaration d'intérêts pécuniaires à jour du maire et du substitut afin que ceux-ci puissent siéger à la MRC;

En conséquence, il est proposé par Mme Sonia Tremblay, appuyé par Mme Ginette Camiré et résolu à l'unanimité :

De nommer le conseiller, M. Etienne Lemelin, à titre de substitut au maire pour siéger au conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce. Cette nomination est valide jusqu'au 31 octobre 2025.

D'autoriser la transmission à la MRC de La Nouvelle-Beauce des déclarations d'intérêts pécuniaires à jour du maire et de son substitut.

211-11-2021

DIVERSES AUTORISATIONS AU MAIRE ET AU MAIRE SUPPLÉANT :

Considérant les élections du 7 novembre dernier;

Considérant que diverses autorisations doivent être données au nouveau maire M. Francis Gagné en fonction et au maire suppléant;

En conséquence, il est proposé par Mme Anne-Marie Couture, appuyé par M. François-Xavier Langlois et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise le maire M. Francis Gagné ou le maire suppléant à signer les chèques, les emprunts, tous les documents légaux se rapportant à la municipalité ainsi que tous les documents se rapportant à la vente de terrains résidentiels et industriels et

notamment le droit d'exercer les droits et pouvoirs conférés à l'ancien maire, résultant de résolutions adoptées antérieurement à cette élection.

DÉPÔT PAR LE MAIRE ET LES MEMBRES DU CONSEIL DE LEUR DÉCLARATION ANNUELLE DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES :

Dépôt par M. Francis Gagné, M. Etienne Lemelin, M. François-Xavier Langlois, M. Gilbert Grenier, Mme Anne-Marie Couture, Mme Ginette Camiré et Mme Sonia Tremblay de leur déclaration annuelle des intérêts pécuniaires conformément à la loi.

212-11-2021

MANDAT À LA FIRME TREMBLAY BOIS AVOCATS POUR LE DOSSIER DE L'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC :

Considérant le compte rendu de la demande et l'orientation préliminaire négative de la Commission de protection du territoire agricole du Québec en date du 12 octobre 2021 concernant l'exclusion de la zone agricole;

Considérant qu'une expertise est requise pour l'avancement du dossier;

En conséquence, il est proposé par M. Etienne Lemelin, appuyé par M. François-Xavier Langlois et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal mandate la firme Tremblay Bois avocats pour l'avancement du dossier de l'exclusion de la zone agricole auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

213-11-2021

EMBAUCHE DE 4 NOUVEAUX POMPIERS POUR LE SERVICE INCENDIE :

Considérant que le conseil municipal, par sa résolution no. 91-05-2021, nommait M. Alain Audet, Mme Audrey Roy, M. Mathieu Giguère et M. Francis Guimont au poste de pompier pour le Service de sécurité incendie, et ce, en date du 3 mai 2021;

Considérant qu'une période de probation de 6 mois était prévue;

Considérant que ces pompiers ont terminé leur période de probation, et ce, à la satisfaction du directeur du Service de la sécurité incendie, en date du 3 novembre 2021;

En conséquence, il est proposé par M. Etienne Lemelin, appuyé par M. Gilbert Grenier et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal confirme le statut de pompier à temps partiel à M. Alain Audet, Mme Audrey Roy, M. Mathieu Giguère et M. Francis Guimont en date du 3 novembre 2021.

214-11-2021

ENGAGEMENT DE MME MÉGANE LÉCUYER À TITRE DE PREMIER RÉPONDANT :

Il est proposé par Mme Sonia Tremblay,
Appuyé par M. Etienne Lemelin,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise l'engagement de Mme Mégane Lécuyer (ambulancière déjà formée) à titre de premier répondant.

215-11-2021

**ENGAGEMENT DE M. PIER-LUC GOULET ET M. ALAIN AUDET
COMME CHAUFFEURS DE CHARRUE AU BESOIN :**

Il est proposé M. François-Xavier Langlois,
appuyé par M. Gilbert Grenier,
et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise l'embauche de M. Pier-Luc Goulet et M. Alain Audet comme chauffeurs de charrue au besoin.

216-11-2021

**MODIFICATION DE LA TARIFICATION POUR LES LOCATIONS AU
CENTRE MUNICIPAL :**

Considérant que le conseil municipal se doit de réviser la tarification de la location du Centre Municipal étant donné que la Municipalité est inscrite à la TPS et à la TVQ depuis le 1^{er} novembre 2021;

Il est proposé par Mme Ginette Camiré, appuyé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité:

Que le conseil municipal établisse le coût de location incluant les taxes et ce prix inclus la remise en état des lieux (ménage) selon les activités effectuées :

réunion	1 journée ou soirée	200 \$
	1 journée ou soirée (avec lunch)	250 \$

soirée	Club de l'Âge d'Or	230 \$
--------	--------------------	--------

réception	Salle complète, souper bénéfice	460 \$
	Mariage	495 \$
	Moitié de salle (famille, temps des fêtes)	300 \$

funérailles	2 jours	475 \$
	2 jours (avec goûter)	535 \$
	1 jour	300 \$
	1 jour (avec goûter)	365 \$
	1/2 jour (avec goûter)	190 \$

217-11-2021

**MODIFICATION DE LA TARIFICATION POUR LES LOCATIONS À LA
SALLE DE L'HÔTEL DE VILLE :**

Considérant que le conseil municipal se doit de réviser la tarification de la location de l'Hôtel de Ville étant donné que la Municipalité est inscrite à la TPS et à la TVQ depuis le 1^{er} novembre 2021;

Il est proposé par Mme Anne-Marie Couture, appuyé par Mme Ginette Camiré et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal établisse le coût de location incluant les taxes et ce prix inclus la remise en état des lieux (ménage) selon les activités effectuées :

1 journée (avec ou sans lunch)	réunion	115 \$
1 soirée (avec ou sans lunch)		115 \$

Dîner et après-midi	réception	180 \$
Souper et soirée		180 \$

2 jours	funérailles	250 \$
1 jour		180 \$
Goûter seulement		120 \$

218-11-2021

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 323-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NO. 189-2008 CONCERNANT LES TOILETTES À HAUTE EFFICACITÉ :

Considérant que la loi sur l'Aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité d'apporter des modifications à ses règlements d'urbanisme;

Considérant qu'un règlement de construction portant le no. 189-2008 est en vigueur;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité d'apporter une modification concernant les toilettes à haute efficacité;

Considérant qu'un avis de motion et un projet de règlement ont été déposés lors de la séance extraordinaire du 28 septembre 2021;

Considérant que le conseil a adopté le 4 octobre 2021 le projet de règlement no. 323-2021;

Considérant qu'une période de consultation écrite d'une durée de 15 jours, en raison de la situation de la pandémie de la COVID-19 le tout prévu à l'arrêt ministériel 2020-074, s'est déroulée sur le projet de règlement no. 323-2021 ;

Considérant que tous les membres ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

En conséquence, il est proposé par Mme Anne-Marie Couture, appuyé par Mme Ginette Camiré et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement portant le numéro 323-2021, tel que ce projet de règlement a été soumis à ce conseil pour adoption ce 15 novembre 2021, lequel est signé et daté par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière et inséré au livre des règlements de la municipalité.

219-11-2021

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LE DÉNEIGEMENT AU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA BEAUCE-ETCHEMIN:

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard est propriétaire du presbytère et du stationnement depuis juin 2016;

Considérant que le conseil municipal considère que le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin devrait assumer une partie du coût du déneigement étant donné que le stationnement est aussi utilisé par les autobus scolaires;

En conséquence, il est proposé par Mme Sonia Tremblay, appuyé par M. Etienne Lemelin et résolu à l'unanimité :

Qu'une demande de contribution financière de 1 225 \$ soit demandée au Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin afin de contribuer au coût du déneigement étant donné que le stationnement est aussi utilisé par les autobus scolaires.

220-11-2021

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA CAISSE DESJARDINS DE LA NOUVELLE-BEAUCE POUR LE DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT :

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard défraie la totalité de la facture reliée au déneigement du stationnement en avant de l'Hôtel de Ville ainsi qu'en avant de la Caisse Desjardins de La Nouvelle-Beauce;

Considérant que le conseil municipal considère que la Caisse Desjardins de La Nouvelle-Beauce devrait assumer 50 % du coût du déneigement de cette partie;

En conséquence, il est proposé par Mme Anne-Marie Couture, appuyé par M. François-Xavier Langlois et résolu à l'unanimité :

Qu'une demande de contribution financière de 750 \$ soit demandée à la Caisse Desjardins de La Nouvelle-Beauce afin de contribuer au coût du déneigement en avant de l'Hôtel de Ville ainsi que de la Caisse.

221-11-2021

CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LE CLUB KIWANIS POUR LA CAMPAGNE ANNUELLE D'HABILLEMENT DES ENFANTS :

Il est proposé par M. François-Xavier Langlois,
Appuyé par M. Gilbert Grenier,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise une contribution financière de 100 \$ pour la campagne annuelle d'habillement des enfants par Le Club Kiwanis.

222-11-2021

PROPOSITIONS REÇUES POUR LE DÉMANTÈLEMENT ET LA VENTE D'INTER BLOCS DE L'HÔTEL DE VILLE ET DU 1497 RUE SAINT-GEORGES :

Considérant que des demandes de propositions ont été demandées pour le démantèlement et la vente d'inter blocs de l'Hôtel de Ville et du 1497 rue Saint-Georges pour le printemps 2022;

Considérant que 2 propositions ont été reçues, soient 100 \$ et 250 \$;

En conséquence, il est proposé par Mme Sonia Tremblay, appuyé par Mme Ginette Camiré et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte la proposition la plus élevée, soit 250 \$, pour le démantèlement et la vente d'inter blocs de l'Hôtel de Ville et du 1497 rue Saint-Georges pour le printemps 2022.

223-11-2021

CLÔTURE DE LA SÉANCE :

Proposé par Mme Ginette Camiré,
Appuyé par M. Etienne Lemelin,
Et résolu que la séance ordinaire de ce conseil soit levée à
20h15.

Francis Gagné, maire

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Francis Gagné, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francis Gagné, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière